

ROTARY INTERNATIONAL



PRIX DU DISTRICT 1780 « EAU, FAIM, SANTE »

Responsable de l'action : Jacques MONTABERT – RC Bourgoin - La Tour du Pin
396, chemin des Envers – 38300 RUY – Tél. 04 74 97 67 98 – Courriel : jacques@montabert.net

L'eau est indispensable à la vie. L'eau propre est une denrée rare donc précieuse. Le Rotary International souhaite que les Rotariens soient en pointe sur la prise de conscience de la « valeur de l'eau » et qu'ils contribuent, par leurs actions, à l'amélioration des ressources en eau propre ; luttant ainsi contre la faim et pour la santé.

I. FINALITÉ :

Pour étayer la réflexion des Clubs sur le thème de *l'eau, la faim et la santé*, et pour que cette réflexion débouche concrètement, le District 1780 engage les Clubs à **imaginer des actions ayant l'eau, la faim et la santé pour thèmes**. A imaginer des actions qui « marchent », marque de fabrique de toutes les actions rotariennes.

Les projets soumis peuvent concerner de nombreux domaines en relation avec le besoin d'eau propre (traitement, recherche, exploitation, éducation...), de nombreuses régions (District, France, Europe, monde) de nombreux aspects (santé, faim, guerre, etc.) mais ils doivent être : clairs, précis, ciblés, bien définis. Un budget prévisionnel réaliste doit les accompagner.

II. MONTANT :

Le 1^{er} prix est fixé à 1 500,00 €. Un second prix pourra, éventuellement, être décerné.

Le prix du District viendra **compléter** le financement du projet présenté. En effet, le financement prévu devra être assuré par le, ou éventuellement les Clubs, qui le soumettront. Le projet sera, ou non, éligible à un financement complémentaire par notre Fondation Rotary.

III. MODALITÉS D'ATTRIBUTION :

Les Clubs candidats doivent préparer un dossier de présentation de leur projet, motivé et chiffré. Tout document valorisant ou accréditant le projet y sera joint.

Le choix du lauréat sera effectué par la commission des prix du District. Cette commission est composée du Gouverneur, de ses Adjointes et de Past Gouverneurs.

Seuls les dossiers complets seront examinés. Les décisions de la commission d'attribution ne sont pas motivées et sont sans appel. La présentation d'un dossier de participation à ce prix vaut acceptation de cette règle.

IV. DOSSIER DE PARTICIPATION :

Le dossier complet est à adresser par courrier postal ou électronique à :

Jacques MONTABERT 396, chemin des Envers 38300 RUY-MONTCEAU
jacques@montabert.net

Le dossier doit comprendre :

1. la présentation du projet, signée par le Président du Club le soumettant,
2. l'accord écrit des Présidents des éventuels autres Clubs soutenant le projet,
3. le budget prévisionnel précis :
4. le détail quantifié et chiffré des dépenses,
5. le détail identifié et chiffré des recettes prévisionnelles,
6. tout document valorisant ou accréditant le projet.

V. CALENDRIER :

- | | |
|--|-----------------|
| 7. Réception des dossiers complets | 28 février 2009 |
| 8. Sélection des dossiers par la Commission de District | 17 mars 2009 |
| 9. Remise du ou des prix lors de la Conférence de District | 25 avril 2009 |